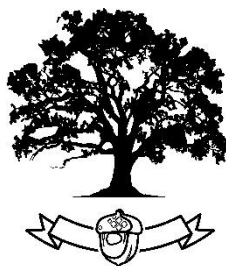




No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025



CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 5 mai 2025 à 19h30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal, M. Éric Bussière, M. Yves-André Beaulé, M. Dominique Martin, M. Jean Côté, Mme Lison Berthiaume et M. Mathias Brandl.

Absence : Aucune

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

055-05-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

3.1. Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

3.2. Autorisation – Achat d'une publicité au Golf

3.3. Autorisation - Dépôt d'un projet au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

3.4. Dépôt – Plan d'action 2025 de la municipalité

4. GESTION CONTRACTUELLE

4.1. Octroi de contrat – Entretien paysager 2025

4.2. Autorisation – Coût supplémentaire – Aire d'exercice pour les personnes âgées

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1. Dépôt – Rapport financier 2024

5.2. Dépôt – Mot du maire – Rapport financier

5.3. Dépôt - Rapport des dépenses encourues

6. GESTION DU TERRITOIRE

6.1. Autorisation – Achat du lot 6 589 413

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1. Entérinement – Achat d'une remorque à benne basculante



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

8. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

8.1. Renouvellement – Adhésion à l’association des plus beaux villages

8.2. Demande de collaboration - Projet Franconia et la Fête des voisins

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l’ordre du jour, il est proposé par Éric Buissières d’accepter l’ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

056-05-2025

3.1 **Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025**

Il est proposé par Lison Berthiaume d’adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 tel que déposé.

Adoptée à l’unanimité

057-05-2025

3.2 **Autorisation – Achat d’une publicité au Golf**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite soutenir les activités locales et promouvoir son image auprès des citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le golf est un lieu fréquenté par une partie de la population et les touristes et représente une opportunité de visibilité pour la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves-André Beaulé:

QUE le Conseil municipal renouvelle l’achat d’une publicité au coût de 325\$ plus taxes et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Don de charité et communication.

Adoptée à l’unanimité

058-05-2025

3.3 **Autorisation - Dépôt d’un projet au Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)**

CONSIDÉRANT les modalités d’application du Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que l’appel de projets est en cours du 17 avril 2025 au 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer les parcours de piétonnisation et favoriser la cohabitation harmonieuse des voies de circulation, et ce, sur l’ensemble de son périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que ce projet s’inscrit dans les objectifs du programme visant à améliorer la sécurité des piétons et à encourager les déplacements actifs;

CONSIDÉRANT que la municipalité répond aux critères d’admissibilité et s’engage à respecter les exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Martin:



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

QUE la municipalité :

- autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);
- mandate la directrice générale et greffière-trésorière pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Dépôt – Plan d'action 2025 de la municipalité

Le maire présente le plan d'action 2025 qui orientera les initiatives municipales visant à améliorer la qualité de vie des citoyens et renforcer l'aménagement du territoire. Ce plan d'action vient également répondre aux différentes recommandations formulées à la fois par la Commission municipale du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. GESTION CONTRACTUELLE

059-05-2025

4.1 Octroi de contrat – Entretien paysager 2025

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière d'entretien paysager pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT que deux firmes ont été sollicitées afin de présenter une soumission;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de ces propositions, celle de l'Entreprise la Québécoise s'est avérée avoir un meilleur rapport qualité-prix;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mathias Brandl:

QUE le Conseil municipal :

- octroie à l'entreprise La Québécoise le contrat pour l'entretien paysager pour la saison estivale 2025 au montant de leur proposition, soit 15 800\$ avant taxes, et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Aménagement paysager.

Adoptée à l'unanimité

060-05-2025

4.2 Autorisation – Coût supplémentaire – Aire d'exercice pour les personnes âgées

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 024-02-2025 autorisant l'achat de modules d'exercice adaptés aux personnes âgées, pour un coût total de 92 455 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Groupe Lavallée ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications à l'offre initiale afin d'ajouter une surface supplémentaire de revêtement du sol ainsi qu'un abri solaire ;

CONSIDÉRANT que ces ajouts entraînent un coût supplémentaire de 18 110 \$ plus taxes, portant ainsi le coût total du projet à 110 565 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la subvention de 99 945 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les âgés (PRIMA) ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

CONSIDÉRANT que ces modifications sont essentielles pour assurer un aménagement optimal de l'aire d'exercice adaptée aux personnes âgées ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves-André Beulé :

QUE le Conseil municipal

- approuve la modification de l'offre initiale afin d'ajouter une surface supplémentaire de revêtement du sol et un abri solaire;
- mandate la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce contrat et que le montant requis pour compléter le montage financier, soit 10 620 \$, soit imputé au poste budgétaire Surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1. Dépôt – Rapport financier 2024

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim présente et explique le Rapport financier 2024 tel que préparé par la firme Mallette et précise que les élus ont assisté à une rencontre où le rapport financier leur a été présenté et qu'ils ont pu obtenir les réponses à leurs questions et commentaires.

Ainsi, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2024 préparé par la firme Mallette dont le dépôt est prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les documents seront transmis, dans les plus brefs délais, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout, conformément à l'article 176,1 du Code municipal. De plus, le rapport financier 2024 sera publié sur le site Internet de la municipalité.

5.2. Dépôt – Mot du maire – Rapport financier

Le maire présente le rapport annuel sur les finances de la municipalité pour l'année 2024, y compris les faits saillants et les résultats de l'audit indépendant. Ce rapport sera disponible sur le site web de la municipalité.

5.3 Dépôt - Rapport des dépenses encourues

Le maire présente les dépenses encourues, à ce jour.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

No de résolution
ou annotation

Dépenses encourues				
	Janvier	Février	Mars	Avril
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans / CMQ		1 675 \$	57 603 \$	3 550 \$
Transport collectif			5 660 \$	
Sécurité civile et incendie			225 \$	2 102 \$
Voirie	31 756 \$	1 065 \$	34 614 \$	
Électricité et chauffage	9 181 \$	4 606 \$	5 259 \$	2 880 \$
Informatique - Achat et maintien	14 329 \$	1 098 \$	6 634 \$	146 \$
Services juridiques et cours municipal	7 249 \$	521 \$	2 577 \$	52 \$
Services professionnels			3 154 \$	443 \$
Hygiène du milieu et aménagement		10 068 \$	12 857 \$	14 132 \$
Entretien des bâtiments et infrastructures	19 932 \$	78 \$	19 775 \$	2 486 \$
Activités sport, loisir et culture		2 792 \$	7 732 \$	3 156 \$
Équipement de bureau et fournitures		383 \$	1 020 \$	61 \$
Remises gouvernementales		419 \$	245 \$	9 059 \$
Machinerie et équipements	1 399 \$	1 519 \$	2 138 \$	20 064 \$
Téléphonie, internet et communication	704 \$	186 \$	941 \$	685 \$
Comptabilité		25 091 \$	24 471 \$	5 740 \$
Frais d'administration	172 \$	48 \$		44 \$
Frais de représentation, formation et perfectionnement				
Total	84 722 \$	49 548 \$	184 905 \$	64 599 \$

6. GESTION DU TERRITOIRE

061-05-2025

6.1 Autorisation – Achat du lot 6 589 413

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-084 adoptée le 5 juillet 2021 portant sur la signature d'une entente sur les différents engagements liés au projet d'assainissement des eaux usées du Village de Sainte-Pétronille;

CONSIDÉRANT que selon les modalités de cette entente, une partie du lot doit être acquise par la Municipalité afin de légitimer l'emplacement du poste de pompage du service incendie et qu'un escalier public muni d'un garde doit être installé sur la partie acquise du lot;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat du lot 6 589 413 pour la somme de 1,00\$, comme prévu à l'entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mathias Brandl:

QUE la municipalité

- procède à l'achat du lot 6 589 413 pour la somme de 1,00\$;
- mandate le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cet achat.

Adoptée à l'unanimité

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

062-05-2025

7.1 Entérinement – Achat d'une remorque à benne basculante

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des travaux publics;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix ait été faite auprès de 4 fournisseurs;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres reçues;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Buisnières :

QUE la municipalité entérine l'achat de la remorque à benne basculante au coût de 14 512,49\$ plus taxes au fournisseur Attache remorque Québec et impute la dépense au poste budgétaire Voirie.

Adoptée à l'unanimité

8. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

063-05-2025

8.1 Renouvellement – Adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité a été l'une des membres fondatrices de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité est reconnue, par ses citoyens tout comme ses visiteurs, comme étant l'un des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT la visibilité qu'apporte cette association pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves-André Beaulé:

QUE la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec au coût de 968,25\$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire Embellissement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

064-05-2025

8.2 Demande de collaboration - Projet Franconia et la Fête des voisins

CONSIDÉRANT la récente demande de collaboration entre la municipalité de Sainte-Pétronille et le Centre Culturel Robert-Martel pour souligner le 75^e anniversaire de l'échouement du Franconia et la Fête des voisins. Deux événements annoncés récemment à la TV communautaire par une représentante du groupe (ex-bénévole de la bibliothèque);

CONSIDÉRANT que le groupe du Centre Culturel Robert-Martel est composé principalement de 12 des 14 ex-bénévoles de la bibliothèque municipale et d'un groupement d'amis de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le conflit qui règne entre les anciens bénévoles de la bibliothèque depuis plus d'un an pour un 5 à 7 des bénévoles de la bibliothèque organisé par ceux-ci sans avoir obtenu à l'avance l'autorisation d'engager des frais ;

CONSIDÉRANT qu'une activité officielle de reconnaissance des bénévoles, organisée par la municipalité, a lieu annuellement avec l'ensemble des bénévoles ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a démontré sa volonté de résoudre le différend en remboursant une partie des frais engagés par les bénévoles de la bibliothèque sans autorisation préalable ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

CONSIDÉRANT le refus de collaboration des bénévoles avec la municipalité malgré plusieurs tentatives du conseil municipal de rétablir les liens au début du conflit via des rencontres et des courriels explicatifs afin de maintenir leur collaboration mais dans un cadre légal ;

CONSIDÉRANT que l'enquête de la commission municipale du Québec a confirmé que le conseil municipal devait régler un réel problème de gestion de la bibliothèque par des bénévoles;

CONSIDÉRANT la poursuite aux petites créances d'un groupe de personnes représenté par une ex-bénévole de la bibliothèque et représentante du Centre Culturel Robert-Martel contre la municipalité afin de réclamer une dépense d'alcool et une carte cadeau SAQ engagée sans le consentement au préalable de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque municipale ont signifié par lettre de démission en date du 16 octobre 2023 à la municipalité leur refus de gestion et d'obligation administrative par la municipalité;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 6 novembre 2023, plusieurs personnes et anciens bénévoles de la bibliothèque, maintenant membres du Centre Culturel Robert-Martel ont manqué de respect envers le conseil et une citoyenne et ont causé un total désordre;

CONSIDÉRANT les écrits mensongers, provocateurs et déformant la vérité faits par des membres du Centre Culturel Robert-Martel par l'envoi de tracts aux citoyens de Sainte-Pétronille, sur les réseaux sociaux et auprès de journalistes;

CONSIDÉRANT que l'enquête de la commission municipale du Québec est arrivée à la conclusion qu'une simple décision de saine gestion des fonds publics de la municipalité a généré un important mécontentement et une mobilisation qui ne justifient en rien un certain nombre de débordements qui ne peuvent être tolérés par une municipalité ;

Le vote est demandé par Mathias Brandl

L'article 161 du Code municipal du Québec stipule que le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative. L'article 164 précise que tout membre présent à une séance du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ou si le fait de voter est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la municipalité. Tout vote doit se donner de vive voix, et, sur réquisition, les votes sont inscrits au livre des délibérations du conseil.

Résultat du vote pour maintenir la résolution telle que présentée:

- Pour : 4
- Contre : 2

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Yves-André Beaulé :

QUE le conseil municipal accepte de collaborer aux récentes demandes du groupe du Centre culturel Robert Martel aux conditions suivantes :



No de résolution
ou annotation

065-05-2025

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
5 mai 2025

- Nous demandons de retirer la poursuite à la Cour des petites créances pour la partie des frais non remboursés correspondant à l'alcool lors du 5 à 7 des bénévoles de la bibliothèque municipale qui n'avait pas été autorisé au préalable ;
- Nous demandons le respect en tout temps des membres du conseil municipal et des employés de la municipalité ;
- Nous demandons l'adhésion des demandeurs à la politique de participation publique citoyenne qui sera bientôt adoptée ;
- Des excuses publiques écrites de la part des ex-bénévoles de la bibliothèque pour les actes répréhensibles commis et les propos mensongers seraient appréciées.

Adoptée à la majorité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h07 et se termine à 22h05.

7. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Buissières de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 22h06.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire